

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-quatre, le onze mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (arrivé à 20h25), Mme HERLEM Marlène, M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, Mme HUBERT Elisabeth, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme TRABON Indi, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LACASSAGNE Sylvain, M. PREMEL Patrick

Pouvoirs :

Mme MORTAGNE Isabelle donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel
M. CARTEADO Stéphane donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir M. BOUCHEZ Joël
M. BARROCA Joaquim donne pouvoir à Mme GALOPIN Marie

Absents :

Mme NEZAR Houria
Mme HAZEBROUCK Nicole
Mme BEAUMELOU Marie
Mme BOUCHENE Nadia
M. LOMBARD Sébastien
Mme RINALDELLI Michelle

Formant la majorité des membres en exercice

M. Alain GARBE a été élu secrétaire de séance

- Date de convocation : 04/03/2024
- Date d'affichage : 04/03/2024
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 26
- Nombre de pouvoirs : 5
- Nombre d'absents : 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2024-004 : Election des Délégués Communautaires représentant la commune de Ronquerolles au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-280 en date du 14 décembre 2023, portant convocation des électeurs pour l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles, les 28 janvier 2024 et 4 février 2024, au motif qu'il résulte du décès de Monsieur Antonio LOPES élu du Conseil Municipal et de la démission de Monsieur Jean-Marie DUHAMEL, de son mandat de Maire de la commune,

Vu l'arrêté préfectoral n° A23-291-029 en date du 27 novembre 2023, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au 1^{er} janvier 2024,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, et en particulier, la compétence 6.1.5, relative à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu les statuts du Syndicat Tri-Or,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Tri-Or,

Vu les résultats au scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles en date du 4 février 2024,

Vu la délibération n° 2023-002 en date du 6 mars 2023 portant désignation des Délégués Communautaires au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or,

Vu la délibération n° 2024-001 en date du 11 mars 2024 portant acte des nouveaux membres du Conseil Communautaire,

Considérant que la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant que pour l'élection au comité du syndicat mixte des délégués des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte Tri-Or prévoient la représentation des EPCI au sein de son comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune,

Considérant que ces statuts et en particulier l'article 6, disposent que les délégués suppléants ont voix délibérative en l'absence du titulaire qu'ils remplacent,

Considérant qu'il n'y a pas de pouvoir et que ce sont les délégués suppléants qui remplacent les délégués titulaires en cas d'absence,

Considérant les résultats au scrutin de l'élection municipale partielle complémentaire sur la commune de Ronquerolles en date du 4 février 2024,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des élus de la commune de Ronquerolles,

Considérant les candidatures de Monsieur Franck PINSSON et Madame Christine PETIT, afin de représenter la commune de Ronquerolles au Syndicat Mixte Tri-Or, en qualité de délégués titulaires,

Considérant la candidature de Madame Anne-Sophie BODEREAU et Madame Perrine DESMOTTES afin de représenter la commune de Ronquerolles au Syndicat Mixte Tri-Or, en qualité de déléguées suppléantes,

Considérant que le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin :

Après le bon déroulé des opérations de vote, il est comptabilisé :

Nombre de bulletins dans l'urne : 31 (trente et un)

Majorité absolue : 16

A obtenu :

Nom	Représentant la commune de	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou erronée	Nombre de suffrages obtenus	
			En chiffres	En toutes lettres
Délégué titulaire pour le Syndicat Mixte Tri-Or				
Franck PINSSON	Ronquerolles	0	31	Trent et un
Christine PETIT	Ronquerolles	0	31	Trent et un
Délégué suppléant pour le Syndicat Mixte Tri-Or				
Anne-Sophie BODEREAU	Ronquerolles	0	31	Trent et un
Perrine DESMOTTES	Ronquerolles	0	31	Trent et un

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,
Après avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : PROCLAME après le bon déroulé des opérations de vote, pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein du Syndicat Mixte Tri-Or, les délégués titulaires et suppléants suivant de la commune de Ronquerolles :

Ville	Titulaire	Suppléante
Ronquerolles	Franck PINSSON	Anne-Sophie BODEREAU
	Christine PETIT	Perrine DESMOTTES

Article 2 : RAPPELLE les noms des dix-huit délégués pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein du Syndicat Mixte Tri-Or :

Villes	Titulaires	Suppléants
Beaumont-sur-Oise	Jean-Michel APARICIO	Madame Houria NEZAR
	Pascal REBEYROLLE	Patrick MOREAU
Bernes-sur-Oise	Carine FRAISSE	Michel MALINGRE
	Olivier FOUR	Stéphane LACOSTE
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Bruno FOUQUE
	Alain GARBE	Antoine DEIVASSAGAYAME
Champagne-sur-Oise	Pascal VAUZELLE	Priam PUCA
	Rolande REBYFFE	Albert ALFANDARI
Mours	Olivier LESUEUR	Roland PINTAS
	Franck FOURMENT	Julie PENA
Nointel	Christine PERINI	Christine LEDUC
	Nathalie GIRARD	Nadine BOISDENGIEN
Noisy-sur-Oise	Frédéric FALLOT	Gilles RIFFIER
	Catherine BORGNE	Vivien BAREYT
Persan	Abdel-Rani BOUCHOUICHA	Mohamed LABBAS
	Xavier DECOMBAS	Jean-Luc LOSTUZZO
Ronquerolles	Franck PINSSON	Anne Sophie BODEREAU
	Christine PETIT	Perrine DESMOTTES



Article 3 : AUTORISE Madame Catherine Borgne, Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adoptée par :
A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Catherine BORGNE
Présidente

Alain GARBE
Secrétaire de séance



Rendu exécutoire le : 15.03.2024

Affiché le : 15.03.2024

Publié le : 15.03.2024

Signé – par délégation
Le Directeur Général des Services
Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.télérecours.fr>).